

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1593

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE 8**

À la fin de l'alinéa 46, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2022 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'y a pas lieu d'attendre 2024 pour mettre en place une filière REP pour les textiles sanitaires jetables.

Cet amendement s'inspire d'une proposition de Zéro Waste France.